

## Modifications de Statuts

---

Les propositions de modifications qui suivent ont pour objet, soit de donner plus de souplesse au fonctionnement du bureau, soit de mettre en accord les statuts avec le fonctionnement en année civile et non plus scolaire de notre association.

Les parties modifiées sont en italiques :

ART. 5. — 2° Le bureau comprend un président, cinq vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint et *un certain nombre de membres.*

ART. 14. — Les ressources de l'Union des Physiciens sont :

- 1° les cotisations annuelles,
- 2° les abonnements au service du bulletin,
- 3° les subventions,
- 4° *les recettes publicitaires.*

ART. 16. — Chaque cotisation et chaque abonnement sont dus pour une *année civile et doivent parvenir entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 décembre de l'année civile antérieure.*

ART. 17. — Le non-paiement de la cotisation au cours d'une *année civile* entraîne la radiation de membre de l'association.

ART. 18. — Une démission n'est valable qu'après avoir été signifiée par écrit au président avant le *31 décembre de l'année civile.*

---

## Courrier

---

Paris, le 18 janvier 1986

*Le Président,*  
Alain TOUREN

à Monsieur ANTONMATTEI  
Directeur des Lycées

Monsieur le Directeur,

Nous avons lu avec attention le texte de la déclaration de M. CHEVÈNEMENT à propos des lycées que vous avez eu l'obligeance de nous communiquer et nous tenons à vous faire part d'un certain nombre de remarques qu'il nous inspire.

Nous pensons aussi que la seconde dite de « détermination », dans son organisation actuelle, pose des problèmes, mais le projet de seconde expérimentale à options nous semble très dangereux. Les sciences expérimentales, et en particulier les sciences physiques, n'y figurent plus dans le tronc commun des enseignements obligatoires, mais sous forme d'option à choisir entre huit matières. Dans ces conditions seuls les élèves qui auront choisi, en entrant en seconde, ces options scientifiques pourront poursuivre des études scientifiques. Or le texte porte comme objectif n° 2 : « Elever le nombre et la proportion des bacheliers scientifiques », puis en page 9 : « aucune raison épistémologique ne justifie que les sciences expérimentales soient moins bien traitées que les mathématiques. Toutes les raisons économiques et sociales s'y opposent », et enfin en page 15 : « Il m'est apparu en effet que, en attendant que la rénovation des collèges porte ses fruits, il serait hasardeux de demander aux élèves de faire des choix dès la fin de la troisième ».

Ces choix, certains élèves de l'enseignement technique devront aussi les faire, si l'on remplace la seconde STL par deux secondes aux débouchés diversifiés. Cela risque en outre de porter un coup sévère aux sections  $F_5$  et  $F_6$  qui débouchent sur des classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs, dont par ailleurs on veut augmenter le nombre d'élèves.

Nous sommes du même avis que M. CHEVÈNEMENT qui écrit en page 15 à propos des lycéens : « Ceux des séries littéraires ne peuvent être gardés de tout contact avec une culture scientifique et technique ». Cela nous semble incompatible avec la disparition, dans ces séries, de tout enseignement *obligatoire* de sciences expérimentales. Nos collègues philosophes ne s'y sont pas trompés qui ont tenu à protester avec nous contre ce recul culturel sans précédent. Et que penser alors de la formation scientifique des instituteurs, dont la majorité vient des séries littéraires ?

Le document comporte en page 15 : « Les dédoublements actuels sont maintenus ». Nous nous en félicitons, surtout après l'alerte de février dernier, mais nous voudrions que ces dédoublements soient explicitement précisés, et nous aimerions savoir comment ils vont être compatibles avec la souplesse horaire, dont nous avons déjà dénoncé les inconvénients, en particulier l'inégalité qu'elle instaure pour les élèves devant le service public.

Il nous semble évident que dans le projet actuel, la filière  $C_1$  restera la filière d'excellence, débouchant toujours aussi bien sur les classes préparatoires littéraires que scientifiques, puisqu'on y maintient jusqu'au baccalauréat un fort enseignement littéraire. Il est bon que cette filière existe, mais seuls les meilleurs élèves peuvent la suivre avec succès. Si l'on veut réellement augmenter le nombre de bacheliers scientifiques, capables de poursuivre des études supérieures scientifiques, il faut créer une autre filière pour les autres élèves : la filière  $C_2$  projetée, qui comporte le même horaire littéraire que la filière  $C_1$  mais un horaire diminué en sciences physiques et en mathématiques, ne nous semble pas convenir. Les élèves y feront encore moins de sciences physiques que ceux de la filière D actuelle.

Nous pensons qu'il pourrait être bon qu'une délégation de notre Bureau vienne vous développer tous ces arguments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paris, le 2 mars 1986

Le Président,  
Alain TOUREN

à Monsieur ANTONMATTEI  
Directeur des Lycées

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de m'avoir adressé les projets de programme de la classe de seconde qui doivent être présentés au C.E.G.T. du 6 mars.

Nous apprécions dans ces programmes le souci d'allègement des parties théoriques et l'introduction de nouvelles parties plus concrètes comme l'électronique. Nous pensons qu'il est nécessaire qu'une information des professeurs, dans le cadre de la formation continue, soit organisée sur ces sujets.

Pourtant nous regrettons vivement que le calendrier de réforme de ces programmes, tellement serré, n'ait pas permis une véritable étude critique de notre enseignement. Il nous semble qu'une réflexion approfondie sur cet enseignement, ses buts et ses méthodes pouvant déboucher sur une refonte complète, s'impose assez rapidement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

---

### DECLARATION COMMUNE

---

L'Association des Professeurs de Biologie-Géologie, l'Association des Professeurs de Philosophie et l'Union des Physiciens ont pris connaissance du projet de restructuration des lycées. Elles approuvent la double volonté ainsi manifestée d'ouvrir le baccalauréat à un plus grand nombre de bacheliers et de revaloriser chacune des filières en les diversifiant pour les adapter aux débouchés post-baccalauréats.

Mais les trois associations dénoncent les conséquences néfastes qu'aurait sur la formation des élèves des filières A et B la disparition dans le tronc commun des enseignements obligatoires, en seconde et première, des deux disciplines expérimentales : sciences biologiques et physiques.

Leur remplacement par un enseignement optionnel, avec ouverture aléatoire en fonction des moyens, constituerait pour un grand nombre d'élèves un recul culturel sans précédent. Comment dans ces conditions parler d'une véritable revalorisation des filières littéraires ? Les sciences expérimentales sont aussi nécessaires que les mathématiques pour l'acquisition des aptitudes au raisonnement.

De nombreuses personnalités du monde scientifique, philosophique, littéraire, des parlementaires ont, à plusieurs occasions, affirmé l'importance qu'elles attribuent à la place des sciences biologiques et physiques dans le bagage culturel indispensable à tout citoyen en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle.

En conséquence, les trois associations demandent à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de bien vouloir maintenir dans le tronc commun des filières littéraires les enseignements de Biologie-Géologie et de Physique-Chimie avec au moins les horaires existants.

Association des professeurs de biologie-géologie :  
Le président : Jean ULYSSE.

Association des professeurs de philosophie :  
Le président : Jean LEFRANC.

Union des Physiciens :  
Le président : Alain TOUREN.

---

### **SUR LES PROJETS DE REORGANISATION DES LYCEES**

---

Les Associations soussignées, devant les projets de réorganisation des lycées (12 novembre 1985), approuvent l'objectif d'une revalorisation des séries A et B, qui mettrait fin à la déviation de la série C devenue série noble et la seule ouvrant toutes les voies ; mais elles dénoncent des modalités d'organisation allant à l'encontre de ces objectifs. Elles demandent donc que des aménagements au projet le mettent en conformité avec les intentions déclarées par Monsieur le Ministre.

Les Associations réaffirment les positions qu'elles avaient déjà prises :

Elles sont opposées à toute spécialisation prématurée et irréversible. Le second cycle doit former des personnes et des citoyens, et non des outils conçus en vue de la seule profession. L'élève ne doit pas être précocement séparé de secteurs importants de la pensée et de l'activité humaines, sur lesquels il ne pourrait que garder des vues enfantines. Il faut lui former un esprit assez ouvert et souple pour pouvoir s'adapter aux conditions encore inconnues de la civilisation de demain.

En conséquence, il faut donner aux élèves, dans un cycle organique de trois ans, progressivement différencié, une formation équilibrée ; soit, au minimum : français, philosophie (en Terminale), langue vivante, histoire et géographie, mathématiques, sciences biologiques et géologiques, sciences physiques, éducation physique. Ces enseignements peuvent se diversifier pour s'adapter au caractère particulier de chaque série, mais il est contraire à l'intérêt des élèves de refuser une place aux sciences expérimentales dans certaines sections, alors que notre époque est pénétrée de techniques à bases scientifiques.

De plus, peut-on estimer qu'un enseignement d'où les arts sont pratiquement exclus (réservés à quelques rares élèves spécialisés), corresponde aux exigences de notre temps ? Peut-on souhaiter un élargissement de l'enseignement des langues vivantes en France, et éliminer en fait les langues II et III ? Peut-on considérer comme une section classique celle où les élèves ne pourraient étudier et le latin et le grec ?

Théoriquement, un vrai système d'options permettrait d'éviter de telles anomalies. Mais les Associations, constatant ce qui se passe dans trop de domaines, s'alarment d'un usage dévié de la notion d'option. En droit, ce terme devrait signifier « enseignement donné aux élèves qui le choisissent ». En fait, il en est venu à vouloir dire « enseignement que l'Etat n'a pas l'obligation d'assumer », voire même « enseignement que l'administration a le droit de refuser aux élèves qui le choisissent, même s'ils sont nombreux à le demander ».

A plus forte raison, il serait dramatique pour les élèves et leurs familles que des disciplines obligatoires ne soient pas enseignées dans tous les lycées.

Les Associations protestent donc contre de tels moyens de supprimer, sans l'avouer, des enseignements qui n'existent plus, ainsi, que sur le papier. Elles s'élèvent contre tout ce qui tendrait à institutionnaliser et pérenniser une situation de pénurie, qui devrait être provisoire et qu'il faudrait faire cesser. Les Associations dénoncent le camouflage, sous une fausse apparence pédagogique, d'un simple moyen d'économiser des postes en supprimant des enseignements.

De plus, la réforme ne peut être viable que si les indispensables conditions d'horaires, d'effectifs, de contenus, de formation des maîtres, et d'équipement, sont satisfaites. Il est également indispensable que la réforme en amont (écoles, collèges) puisse assurer les apprentissages nécessaires à un accès fructueux au second cycle pour le plus grand nombre, et que les filières post-baccalauréat ainsi que leur mode d'accès soient aménagés pour assurer la continuité des flux d'élèves vers les formations supérieures correspondant à leur orientation.

Le 8 janvier 1986.

*Ont signé* : A.P.B.G., A.P.P., U.d.P., A.P.L., A.P.L.V., A.P.H.G., A.P.A.P.

*Ont refusé de signer* : A.P.M., A.F.E.F., A.P.S.T.E., C.N.A.R.E.L.A.

*Se sont abstenus* : A.E.A.T., U.P.B.M., A.P.T.E.P.

---